

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
21/12/2016

Dossier complet le  
21/12/2016

N° d'enregistrement  
2016-004763

### 1. Intitulé du projet

Construction du pôle Santé du Roussillon (bâtiment neuf de plus de 25000 m<sup>2</sup>) en lieu  
et place de l'amphithéâtre (démolition du bâtiment de 728 m<sup>2</sup>) et d'un parking existant.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés (PROJETS soumis à la procédure de "cas par cas") : Construction d'un bâtiment neuf de 23661 m <sup>2</sup> destiné à accueillir une activité hospitalière
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale (PROJETS soumis à la procédure de "cas par cas") : Création d'un parking personnel de 460 places environ dans l'emprise du projet

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Démolition de l'amphithéâtre existant ( bâtiment de 728 m<sup>2</sup>) et Construction du pôle Santé du Roussillon d'une surface totale de 23661 m<sup>2</sup> en lieu et place de l'amphithéâtre et d'une zone de parking existante.

Les travaux ont fait l'objet d'un permis de construire déposé en novembre 2016.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 24 mois. Il y aura une phase préparatoire sur le 1er semestre 2017 visant à démolir sur la parcelle nord les bâtiments commerciaux existants afin de créer la zone parking personnel.

Les travaux s'étaleront ensuite de juillet 2017 à juin 2019.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment neuf de 23661 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir les activités suivantes :

- 265 lits d'hospitalisation
- 85 places d'hôpital de jour
- un plateau technique comportant de la balnéothérapie, de la kinésithérapie, et de l'ergothérapie
- des locaux d'administration destinés à l'USSAP,
- une salle à manger
- des locaux logistiques,
- des locaux techniques.

Ce bâtiment est implanté sur le site du Centre Hospitalier de Perpignan, à l'Est de l'actuel hôpital, parallèlement à la rue Diego Velasquez.

Il est édifié en R+3 (rez-de-chaussée + trois niveaux), avec un sous-sol partiel réservé aux locaux du personnel.

Un niveau R+4 partiel accueille des locaux techniques.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 24 mois. Le chantier aura comme cible un faible impact environnemental et des objectifs en terme de :

- Maîtrise des impacts sanitaires ;
- Optimisation de la gestion des déchets de chantier
- Réduction des nuisances, pollutions et consommations de ressources engendrées par le chantier.

Ainsi une charte chantier propre sera élaborée reprenant les exigences attendues en phase chantier. Cette charte sera un document contractuel à destination de toutes entreprises sous-traitantes intervenant sur le chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment va offrir une capacité complémentaire au site hospitalier existant en terme de lits d'hospitalisation et de places de jours et va permettre d'avoir de nouveaux équipements au travers du plateau technique (balnéothérapie, kinésithérapie, et ergothérapie)

Autonome en terme de fonctionnement, il dispose d'une passerelle couverte de liaison avec l'hôpital autorisant des liens fonctionnels entre l'un et l'autre (liens du Pôle de Santé vers le bloc opératoire, vers la radiologie, vers les unités d'hospitalisation de l'hôpital / liens de l'Hôpital vers le plateau technique, la post-réanimation, les consultations du Pôle de Santé).

Le nouveau bâtiment et le centre hospitalier ne formeront qu'un seul et unique établissement classé ERP de type U catégorie 1.

Ainsi le maillage de ce nouveau bâtiment avec le site hospitalier existant permettra de donner une identité propre au Pôle de Santé du Roussillon.

Le projet de construction se faisant en partie sur une zone de parking existante (suppression de 450 places dans le cadre du projet), le projet permet aussi de repenser l'offre de stationnement de la zone et d'améliorer les flux de circulation.

Ainsi le projet prévoit deux zones de parking indépendantes, une pour les visiteurs et une pour le personnel hospitalier.

La zone parking sur laquelle le nouveau bâtiment se construit est transféré au nord du site. Ainsi 468 nouvelles places de parking seront créées au nord du site en dehors de l'emprise du projet permettant au total d'avoir 1849 places de parking.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

pas de procédure d'autorisation soumettant le projet.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude au cas par cas dans le cadre de travaux créant une surface de plancher supérieure ou égale à 10000 m2 et inférieure à 40000m2 et dont le terrain d'assiette n'excède pas 10 Ha.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelles Section CI :	341, 104, 190,111,1,2,3,4,5,6
Superficie totale des parcelles :	106 115 m2
Superficie du bâti existant (avant projet):	64 350 m2(centre hospitalier)+728 m2 (amphi)
superficie du bâti existant (après projet)	64 350 m2 + 23 661 m2 (projet)
Surface affectée à la réalisation du projet	16 417 m2
Nombre de place de parking avant et après projet	Avant : 1690 places Après : 1849 places
Superficie des parkings sur parcelles de l'emprise du projet	10201 m2
Superficie totale des parkings après projet (y compris parcelles nord)	46500 m2

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

20 avenue du Languedoc, 66000 Perpignan

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 53 ' 24 " 94 E Lat. 42 ° 43 ' 34 " 29 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

centre hospitalier de Perpignan - de 2003 à 2013 - Etude d'impact en 1996 et 2001

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Au nord du site :

-destruction du Parking et des bâtiments à but commercial (GIFI, HALLE AUX CHAUSSURES, Marchand de matériaux, Batiment de stockage pour le CHP)

-création d'une zone de 468 places de parkings pour le personnel

Sur Parcelles CI 341, 104, 190,111,1,2,3,4,5,6 (objet du PC) :

- Démolition de l'amphithéâtre existant

- Construction du Pôle Santé (bâtiment + places de parkings) en lieu et place de l'amphithéâtre et des places de parkings existantes

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol sur parcelles CI 341, 104, 190, 111, 1, 2, 3, 4, 5, 6:  
 - occupation par un amphithéâtre de 728 m<sup>2</sup> datant des années 1970  
 - reste de la zone imperméabilisée pour des places de stationnements

Usage actuel du sol sur parcelles nord du projet :

- bâtiment à usage commercial (GIFI, HALLE AUX CHAUSSURES, Marchand de matériaux, Bâtiment de stockage pour le CHP)  
 - zone parking

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 décembre 2007 et modifié le 25 juin 2014. Le projet est situé en zone UC1  
 Vocation de la zone UC : Zone urbaine assez dense. Elle est destinée à recevoir de l'habitat, des commerces, des bureaux et des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.  
 Le secteur UC1 rassemble un tissu bâti hétérogène dense composé aussi bien de maisons de ville, d'habitat individuel pavillonnaire que de petits collectifs.  
 Le projet objet du formulaire est compatible avec le règlement de la zone sur toutes ces exigences en terme d'occupation des sols, d'implantation et de hauteur du bâtiment

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Znieff les plus proches : -Plaine de Saint esteve (Znieff 2c : 910030615 - plaine de Torremilla (znief 1 c :910030050) situées à plus 1.7 km à l'est du site
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°1259/2006 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Perpignan/Rivesaltes + projet d'arrêté en date du 17 décembre 2015 Zone C

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les usages de l'eau seront prévus pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sanitaires et l'usage du bâtiment</li> <li>- l'arrosage des espaces verts</li> <li>- le réseau incendie</li> </ul> <p>Le piquage du réseau se fera sur le réseau existant du centre hospitalier. Une augmentation sensible de la consommation d'eau est à prévoir. A noter que le centre hospitalier est actuellement alimenté à partir d'un forage et d'un réseau de ville.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage prévu
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone actuellement urbanisée
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eloignement du projet des zones à sensibilité particulières

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?



dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?



dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?



PPR approuvé en date du 10 juillet 2010 (inondation et mouvement de terrain)

dans un site ou sur des sols pollués ?



dans une zone de répartition des eaux ?



dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?



Servitude AS1 relatif au forage eau potable du centre hospitalier - positionnement du projet en dehors du périmètre rapproché

dans un site inscrit ou classé ?



**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

Oui

Non

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?



Zone Natura 2000 située à 2.5 km à l'est du site  
Friches humides de Torremilla - FR9102001

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?



Monuments historiques en centre-ville de Perpignan - très éloignés du site ( à + de 500 m)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site est liée à une activité hospitalière . Le bâtiment est à proximité du centre hospitalier. Le site engendrera des déchets à risques infectieux. Toutes les dispositions seront prises dans le cadre de l'exploitation pour qu'ils n'engendrent pas de risques ( tri, collecte, stockage, filière de traitement/d'élimination en respect avec la réglementation)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'environnement proche du site est constitué par : · Au nord, une zone d'activité. · A l'ouest, l'autoroute A9 et la RD900 situées à environ 800 m de la zone d'implantation du projet Le positionnement de centrale de traitement d'air, de sous-station chauffage, et groupes froids est prévu en toiture dans locaux dédiés afin de limiter l'impact sonore. A noter que le projet est situé dans la zone C1 du plan d'exposition au bruit de l'aéroport Perpignan/Rivesaltes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L' éclairage nocturne permettra d'éclairer les allées extérieures et les zones parkings. (cf plan éclairage extérieur) pour la sécurité des déplacements piétons.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Dans le cadre du projet il est prévu l'implantation d'un groupe électrogène de secours ( ICPE à déclaration sous la 2910 : 3.25 MW ) fonctionnant au fioul.</p> <p>Des contrôles périodiques seront réalisés sur le groupe électrogène pour contrôler son bon fonctionnement afin que la combustion soit complète (absence de monoxyde de carbone CO).</p> <p>Tous ces essais seront consignés.</p> <p>Les gaz d'échappement seront évacués par une cheminée correctement dimensionnée. Elle dépassera en toiture du bâtiment et aura une hauteur totale d'au moins 17 m.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Eaux usées :</p> <p>L'ensemble des bâtiments est raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées public pour les rejets d'eaux vannes dont l'exutoire final est la station d'épuration de la ville de Perpignan.</p> <p>Eaux pluviales</p> <p>Les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau de la zone. Des séparateurs d'hydrocarbures existants et dimensionnés sont positionnés sur chaque zone drainée afin de pré-traiter les eaux (MES/hydrocarbures)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les déchets générés par le futur bâtiment sont de même nature que les déchets générés par le centre hospitalier.</p> <p>Ainsi le pôle Santé générera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des DASRI ( Déchets d'activité à risques infectieux)</li> <li>- des DAOM, (Déchets d'activités type ordures ménagères)</li> <li>- des cartons, /Papiers</li> </ul> <p>Ces déchets seront triés, collectés et stockés avant expédition au sous-sol du bâtiment dans des locaux dédiés.</p> <p>La gestion des déchets se fera à l'identique de la gestion actuel des déchets du CHP vers des filières de traitement et d'élimination agréées</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité du centre hospitalier de Perpignan. Le site est déjà actuellement sur une zone construite et imperméabilisée. Le futur bâtiment s'intégrera de manière architecturale dans son environnement. Il permettra de redéfinir les flux de circulation et d'apporter une offre de stationnement complémentaire.

Le projet se situe en dehors des zones à sensibilité particulière et n'aura pas d'incidence sur la zone natura 2000 compte tenu de son éloignement. Le projet respectera les dispositions du PLU (zone UC1) et intégrera les dispositions relatives au plan d'exposition au bruit (zone C1) de l'aéroport Perpignan/Rivesaltes.

Les impacts environnementaux liés au projet ont été pris en compte dans le cadre de la conception et seront limités dans le cadre du projet. Ainsi le projet prévoit :

- une charte chantier à faible nuisance pour limiter l'impact en phase chantier,
- la connexion du réseau eau potable au réseau du centre hospitalier,
- la connexion du réseau eaux usées et eaux pluviales au réseau existant du centre hospitalier disposant d'un pré-traitement par séparateurs d'hydrocarbures des eaux pluviales,
- les CTA, sous-stations et installations de réfrigération positionnées en toiture dans des locaux dédiés afin de limiter l'impact sonore,
- la mise en place d'une gestion des déchets conforme à la réglementation,
- le suivi et l'entretien du groupe électrogène de secours.

Une étude d'impact complémentaire semble donc pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 5 : Extrait de la charte chantier à faible impact
- Annexe 6 : Plan des éclairages extérieurs
- Annexe 7 : Descriptif et notices des séparateurs d'hydrocarbures existants
- Annexe 8 : Plan de masse des constructions à démolir (amphithéâtre)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Perpignan

le,

14 Décembre 2016

Signature

Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées  
Direction Générale  
AS 4 Place du 22 Septembre 11300 LIMOUX  
Tél. 04 68 74 64 09 - Fax 04 68 31 30 60